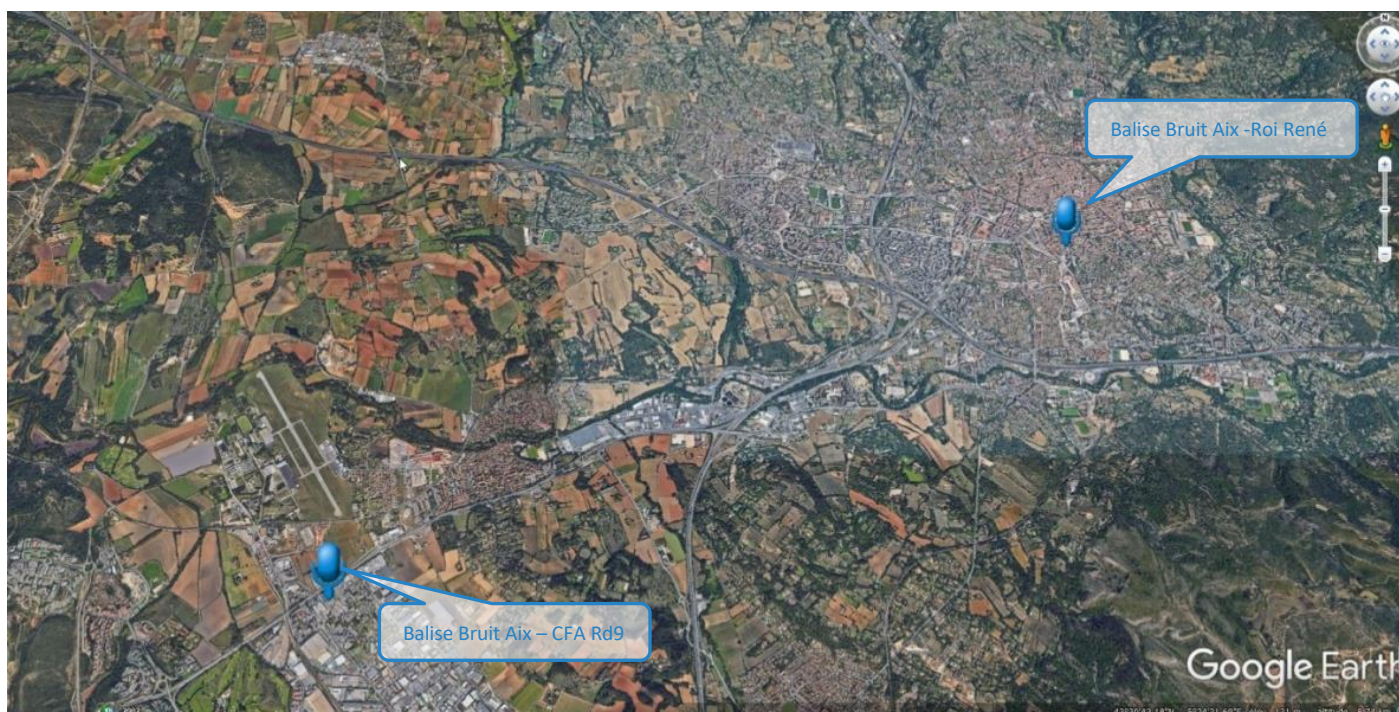


Observatoire de l'Environnement Sonore de la Métropole Aix Marseille Provence

COVID19 - Les effets du confinement sur le bruit des infrastructures à Aix-en-Provence

En raison du confinement décrété le 16 mars 2020, pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, et des mesures de restriction des déplacements et des activités qui l'accompagne, les stations de mesure de bruit déployées sur le Pays d'Aix dans le cadre du réseau permanent de la Métropole AMP, affichent une baisse inédite des niveaux sonores occasionnés par la circulation.

A Aix-en-Provence, le niveau sonore moyen sur 24h (indicateur Lden) enregistre une baisse comprise entre 3,5 et 7,4 dB(A) en centre-ville (Boulevard du Roi René). Celle-ci est encore plus marquée aux Milles à proximité d'un grand axe, jusqu'à 8,8 dB(A) en bordure de la Rd9.



Dès le lundi 16 mars, veille d'entrée en vigueur du confinement, le bruit occasionné par la circulation routière a chuté, proportionnellement à la diminution du trafic automobile. On observe un premier palier de réduction pour le lundi 16, suivi d'une deuxième phase avec une forte réduction des niveaux à partir de mardi soir (mis en place des restrictions de déplacement) qui se poursuit tout au long de la semaine. Les mêmes évolutions sont constatées la deuxième semaine. Les journées sur lesquelles on enregistre le moins de changement sont les dimanches 22 et 29 mars (le dimanche est habituellement, la journée de la semaine la plus calme). Les gains les plus marqués sont observés en fin de semaine, les jeudis, vendredis et samedis avec une atténuation maximale de 7,4 dB(A) (équivalent à une diminution de 82% de l'énergie sonore).

La réduction des niveaux est d'avantage prononcée pour la période de nuit où elle atteint une valeur de 8 dB(A), la nuit de samedi à dimanche.

Outre les incidences quantitatives, l'environnement sonore en ville est modifié dans sa composition. En effet, la hiérarchisation des sources sonores est changée. Des sons jusqu'à présent masqués par la présence dominante des bruits des transports et des sons liés à d'autres activités humaines (livraisons, commerces, terrasses, voix...) sont diminués, voire même disparaissent pour certains, et laissent apparaître des sons qui étaient déjà présents, mais qui demeuraient peu perceptibles, tels que le chant des oiseaux ou les clochers des églises.

En proximité de la Rd9 aux Milles, les niveaux sonores enregistrés sont en habituellement très élevés en raison de l'intensité du trafic. Les changements en période de confinement sont d'autant plus marqués. Ils suivent des tendances similaires à ceux constatés en centre-ville. La réduction du bruit moyen sur 24h (Lden) atteint jusqu'à 8,6 dB(A) (soit une diminution de 86 % d'énergie sonore), les samedis.

L'Observatoire de l'Environnement Sonore de la MAMP en Pays d'Aix

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, le Pays d'Aix — Métropole Aix Marseille Provence, a déployé un réseau permanent de mesures du bruit pour suivre les incidences de la circulation routière dans les centres urbains et à proximité des grands axes. Ce réseau est géré au titre de l'Observatoire de l'Environnement Sonore piloté par la Métropole Aix Marseille Provence, en relation avec ses partenaires Acoucity, pôle de compétence et de recherche sur le bruit et AtmoSud, Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air.

Le réseau permanent de mesures du bruit du Pays a permis de suivre les évolutions de l'environnement sonore sur 11 points répartis sur les communes d'Aix-en-Provence, Fuveau, Vitrolles, Gardanne, Saint-Cannat et Pertuis. 4 balises sont actuellement en activité. L'objectif est d'appréhender sur de longues périodes les évolutions du bruit dans l'environnement pour mieux les corriger.

L'Observatoire de l'Environnement Sonore réalise en outre, de nombreuses campagnes de mesures mobiles afin de connaître les incidences de grands projets (implantation de la ligne de BHNS l'Aixpress par exemple), il réalise des enquêtes de perception et œuvre à la valorisation du patrimoine sonore et des zones calmes.

Les démarches engagées à ce titre ont pour vocation de compléter utilement les informations de la cartographie du bruit. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une mise à jour sur l'ensemble des territoires de la Métropole, en application de la réglementation européenne. Le Pays d'Aix réalise également des études acoustiques pour préciser l'identification des secteurs affectés par le dépassement des seuils d'exposition sonores réglementaires.

> Pour consulter les résultats et publications de l'Observatoire de l'Environnement Sonore de la MAMP, sur le Pays d'Aix

Site Internet : <http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/air-bruit.html>

> Les 4 balises en activités en Pays d'Aix :

Aix - Boulevard du Roy René, Aix - Avenue Schuman, Aix — Rd9 CFA les Milles, Gardanne — Centre-Ville